



Association des
Directeurs des Services
Techniques
Départementaux.

Centre d'Études
Techniques
de l'Équipement

CETE
Méditerranée

Pôle d'activités
CS 70499
13593 Aix-en-Provence
cedex 3
téléphone :
04 42 24 76 76
télécopie :
04 42 60 79 00

Compte-rendu

Rédacteur : James Lefèvre

Téléphone : 04 42 24 77 00

télécopie : 04 42 60 79 81

courriel : james.lefevre@developpement-
durable.gouv.fr

Objet : Comité de pilotage de la CoTITA

Réunion du 15 mai 2013

Diffusion

Personnes présentes

Absents/Excusés

M. Jaumard Directeur des routes CG 34

M. Cadré Directeur du CETE Méditerranée

Mme Hilaire, Directrice adjointe du CETE
Méditerranée

M. Spagnulo Directeur des routes CG 13

M. Desroches Adjoint au Directeur des routes
du CG 83

M. Lefèvre - Cete Med – Chef du département
DCEDI

M. Pruvost DGA du Conseil Général 83

M. De Camaret Directeur Adjoint DIR

Méditerranée

| | Qui ? |
|---|-------|
| Animation CoTITA 2013 | |
| Clubs Le tableau d'activités des clubs est présenté (cf. PJ). La prochaine réunion du COS se tiendra le 4 juin. La problématique et l'avancement des réflexions relatives à l'amiante dans les enrobés sont notamment à l'ordre du jour. D. Jaumard et F. Desroches confirment que c'est une réelle préoccupation et l'intérêt d'échanger sur ce sujet. Le club Entretien et Gestion du Patrimoine est bien relancé, avec la co-animation du CG13. Il a fait un premier recensement des besoins des différents participants afin de bâtir une feuille de route. Il va par ailleurs lancer un questionnaire à l'attention des collectivités de la CoTITA Méditerranée gestionnaire d'un patrimoine routier. La finalité du questionnaire est d'alimenter les réflexions du club et d'identifier les besoins de méthodologie et d'outils permettant d'optimiser la gestion d'un patrimoine routier. J. Lefèvre communique le questionnaire. Au-delà des CG, il est prévu de l'adresser à l'ensemble des collectivités qui ont assisté à la journée technique « La route, un patrimoine » du 18 septembre 2012. | |

| | |
|---|-------------------|
| <p>L'intérêt de la démarche est confirmé et il est convenu que pour les CG le questionnaire sera adressé aux directeurs des routes. D. Jaumard évoquera également ce sujet lors de la prochaine réunion interrégionale de l'ADSTD.</p> <p>M. Spagnulo fait part de la démarche de Carreize pour le suivi des cars par GPS. Ce sujet pourrait intéresser le club EIS.</p> <p>Journées techniques</p> <p>Présentation des journées techniques 2013 et des premières identifiées pour 2014 (cf. PJ). Dix journées avaient été programmées lors de la plénière de novembre 2012. Finalement treize le sont actuellement, celle concernant le bilan de la convention d'engagement volontaire restant à confirmer pour le second semestre. M. Spagnulo donne quelques informations sur le travail de prospective de l'IDRRIM sur la poursuite de la CEV.</p> <p>D. Jaumard met en avant l'intérêt de cette journée technique, au regard en autres du nombre de conventions signées dans l'inter-région par rapport aux autres. Le principe d'association des SPRIR est intéressant mais il faut toutefois porter attention aux autres thématiques de la CEV : le champ couvert est large.</p> <p>Sur la thématique des risques qui fait l'objet de différentes journées techniques, la mise en place d'un lieu d'échange avec les collectivités pourrait apporter une plus-value.</p> <p>Pour terminer, G. Cadré fait part de la démarche de la DRI visant à tisser un lien entre et les CoTITA et l'AITF.</p> | <p>D. Jaumard</p> |
| <p>Réunion plénière CoTITA 2013</p> | |
| <p>Le principe des ateliers le matin et l'après-midi sur un thème fédérateur suivis de la réunion plénière en deuxième partie d'après-midi est reconduit. La date retenue est confirmée : jeudi 14 novembre 2013. L'information est d'ores et déjà sur le site internet de la CoTITA.</p> <p>J. Lefèvre présente pour information un résumé des thèmes évoqués depuis 2008. Pour 2013, un fil rouge envisagé est : « Nouvelles solutions économiques et performantes » avec les premiers thèmes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage et éco-matériaux • Une nouvelle approche en terme d'études • Bâtiment <p>Il apporte des précisions sur les sujets qui ont pu d'ores et déjà être identifiés.</p> <p>F. Desroches propose d'ajouter l'aménagement numérique des territoires, qui fait notamment lien avec la question des déplacements. D. Jaumard précise que dans l'Hérault, la démarche de desserte des communes par fibre optique est en cours d'évaluation et pourrait également alimenter le sujet. Il y voit des impacts en termes de désenclavement mais également sur l'optimisation des déplacements, voire dans l'usage des bâtiments. Il fait également part de la démarche du CG34 sur le télétravail.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p>D. Jaumard évoque le sujet de l'adaptation des cahiers des charges visant à obtenir une réponse adaptée au besoin, sans sur-qualité, avec une approche coût complet.</p> <p>En conclusion il est convenu de retenir ce fil rouge pour bâtir le pré-programme pour la prochaine réunion du comité de pilotage (septembre).</p> <p>J. Lefèvre communiquera les premiers éléments à D. Jaumard pour la prochaine réunion interrégionale de l'ADSTD.</p> | <p>J. Lefèvre Tout membre du comité de pilotage et CETE</p> |
| <p>Information sur le Cerema</p> | |
| <p>Gérard Cadré indique que le projet de loi a été voté. La promulgation est dans l'attente de l'avis du Conseil d'État. <i>(La loi a été promulguée le 28 mai 2013).</i></p> <p>Les collectivités territoriales seront représentées au Conseil d'Administration (C.A.) et un conseil stratégique sera créé avec une représentation égale à 50 % pour l'État et les collectivités. Il est également prévu des comités thématiques nationaux et territoriaux.</p> <p>Il confirme que le Cerema sera bien « in house » pour la réponse aux besoins de l'État et que, dans ce cadre, il sera amené à réaliser des travaux dont les bénéficiaires directs seront les collectivités (e.g. travaux méthodologiques, animations des filières professionnelles, ...).</p> <p>Il interviendra également, à titre accessoire, pour des tiers dans le cadre de contrats et de réponses aux appels d'offres.</p> <p>Il présente les éléments actuels de l'organisation du Cerema : siège, directions techniques, directions territoriales. Le siège comprendra notamment une Direction Scientifique et Technique et des Relations Européennes et Internationales (DISTREI) et une Direction des Politiques Publiques, des programmes et de la Production (D4P).</p> <p>Les réflexions sur la répartition de l'activité entre les directions techniques se poursuivent ainsi que celles sur le socle de la stratégie de l'établissement, la stratégie à venir étant de la responsabilité du C.A.</p> <p>En réponse à D. Jaumard il apporte des précisions sur l'intérêt qui a pu être tiré du décalage d'un an de la création du Cerema. Florence Hilaire précise également que cette année 2013 permet également de travailler sur la coordination des différentes entités, au sein notamment de l'équipe de préfiguration.</p> | |
| <p>Acte 3 de la décentralisation</p> | |
| <p>D. Jaumard apporte des informations sur le projet en cours. Il précise que l'acte 3 de la décentralisation connaîtra trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création des métropoles avec un transfert massif de compétences • les intercommunalités autres que les métropoles • le transfert de compétences particulières comme le logement, ... | |
| <p>Prochaine réunion le mercredi 18 septembre 2013 à 10h00 au CETE (Aix-en-Provence)</p> | |